

Le Vaud

Les aînés boudent les appartements protégés

A l'exception d'un résident, les logements construits par la commune n'ont toujours pas trouvé preneur

Madeleine Schürch

C'était un beau projet. Construire au centre de Le Vaud, à deux pas de la poste et de l'auberge, un immeuble de huit appartements protégés pour que les anciens puissent rester au village lorsque l'âge ou la maladie les oblige à quitter leur maison. Or le bâtiment, inauguré en grande pompe en juin 2011, ne compte à ce jour qu'un seul locataire. Marcel Dey, 88 ans, s'y plaît beaucoup. Veuf depuis deux ans, il ne regrette pas d'avoir vendu son grand chalet-villa pour intégrer un deux-pièces clair, fonctionnel et adapté à la mobilité réduite, avec en plus une vue magnifique sur le lac et les Alpes!

Le retraité estime avoir fait le bon choix. «Aller en ville, il n'en était pas question. Ici, j'ai mes amis et il y a tout ce qu'il faut: café, épicerie, poste et bus, pour vivre et voir du monde», explique cet ancien représentant de commerce qui n'a pas lâché son permis de conduire et bénéficie encore d'une bonne santé. Il a surtout les moyens de se payer un logement dont le loyer est plutôt gratiné: 2850 francs par mois. Un forfait qui comprend des services mis à disposition par la commune, comme le ménage, la lessive ou l'encadrement, mais pas les prestations médico-sociales ni les repas pris à l'auberge. «Si vous n'avez que l'AVS, il est vrai que c'est impossible de venir habiter ici», admet l'octogénaire.

Le prix de l'autonomie

C'est que la commune de Le Vaud, comme elle l'a déjà fait pour l'accueil de la petite enfance, a décidé de réaliser à son compte et sans subvention des logements offrant à ses aînés une solution intermédiaire entre la maison et l'EMS. L'immeuble a été construit en extension de celui de la poste, pour quelque 2,6 millions de francs. La Municipalité voulait équilibrer l'exploitation, en tablant sur le fait que les résidents pouvaient compter sur la location ou la vente de leur ancien logement pour assumer le coût du loyer.



Seul locataire de l'immeuble, Marcel Dey profite des commodités qu'offre son appartement protégé et de l'encadrement d'Annick Steimer, responsable de la structure. ALAIN ROUËCHE



Un studio et six deux-pièces sont encore vides. G. MEYRAT/A

«On s'était laissé jusqu'au mois dernier pour réserver ces logements à des Vaulis. Mais nous n'avons eu aucun retour. Nous avons donc élargi nos critères d'attribution et venons d'envoyer en tous-ménages dans les communes environnantes, entre Arzier, Begnins et Saint-George», explique la municipale responsable, Chantal Landeiro, qui n'exclut pas d'élar-

gir encore le bassin de recrutement ou d'abaisser l'âge d'admission si les réponses restent faibles.

Moins cher qu'en EMS

Pour elle, il n'y a pas que le prix qui décourage les candidats. «C'est déménager, quitter sa maison, qui est difficile pour les personnes âgées qui veulent rester chez elles le plus longtemps possible. Il faudra donc plus de temps qu'on ne l'imaginait pour remplir l'immeuble.» En attendant, les frais d'exploitation courent. «Mais on ne se fait pas trop de souci, car il faut du temps pour changer les mentalités. Nous n'avons pas engagé le personnel prévu, soit une responsable de l'immeuble et deux auxiliaires de santé», précise le syndic, Serge Beck, en rappelant que le coût de cet héberge-

ment est malgré tout presque deux fois moins cher qu'un placement en EMS.

Selon la municipale, les logements se situent dans la gamme de prix moyen des appartements protégés. Certes. Mais de ceux qui sont créés au prix du marché. Or, la plupart des communes qui se lancent dans l'aventure préfèrent céder un droit de superficie à une coopérative ou à une fondation construisant pour des personnes bénéficiant de prestations complémentaires de l'AVS. Ce qui place le loyer d'un deux-pièces à 1100 francs pour une personne seule, dans le cas de la plupart des appartements qui seront bientôt construits ou mis en location à Prangins (12 logements), à Gollion (18 logements) ou à Nyon (44 logements) par la Coopérative Cité Derrière.

La voie coopérative est privilégiée

● Pour Philippe Diesbach, les prix demandés à Le Vaud sont exorbitants. Conscient que l'équation entre le prix des loyers et celui de la construction est difficile à résoudre, le directeur de la Coopérative Cité Derrière construit uniquement pour les personnes qui reçoivent des prestations complémentaires.

«Nous ne faisons pas dans le luxe et privilégions les deux-pièces, qui sont les appartements les plus demandés», explique ce

promoteur social.

Si la moyenne d'âge des locataires reste très élevée - plus de 80 ans -, elle a selon lui tendance à baisser, car il y a de plus en plus de logements protégés sur le marché. «Et puis il y a le phénomène de la peur. Des retraités vivants seuls dans une villa optent désormais plus facilement pour un lieu sécurisé», constate Philippe Diesbach. Imposer une limite d'âge - comme plus de 75 ans à Le Vaud

- lui semble incongru. «Ces immeubles doivent être intergénérationnels, ouverts tant à des jeunes handicapés qu'à des étudiants ou des familles.»

Reste que, aujourd'hui encore, ces appartements protégés, bien moins chers qu'un placement en EMS et qui permettent de libérer des quatre ou cinq-pièces pour des familles, sont occupés à 90% par des femmes.

La quête continue pour financer la lune d'hélium

Cet été, le public du St Prex Classics devrait découvrir AO, une scène modulable conçue par l'EPFL. Pour ce faire, les responsables doivent encore réunir près de 2 millions

«AO sera la star du festival.» Hazeline van Swaay, fondatrice du St Prex Classics, ne tarit pas d'éloges lorsqu'il s'agit d'évoquer le projet un peu fou qu'elle a imaginé avec l'EPFL pour la 7e édition de la manifestation, prévue fin août: un amphithéâtre modulable capable d'accueillir jusqu'à 700 personnes face à la Tour de l'Horloge. Si l'arène s'inspire du célèbre théâtre grec d'Epidaure, l'élément le plus spectaculaire se trouvera dans les airs. Un vaste hémisphère d'hélium de 25 mètres de diamètre flottera en effet au-dessus de la structure et du village. En cas de mauvais temps, ce ballon pourra être abaissé afin de protéger entièrement la scène et les gradins.

Pour pouvoir concrétiser ce projet, encore faut-il trouver les fonds nécessaires, soit près de 2,5 millions de francs. Et, pour l'instant, Hazeline van Swaay n'a obtenu que 200 000 francs, versés par la Loterie Romande. La directrice reste toutefois confiante: «Je suis persuadée que nous allons réussir à monter ce projet novateur qui vise à faire vivre le patrimoine figé. Nous pouvons aussi demander une aide de l'Etat par le biais d'un prêt sans intérêt, jusqu'à hauteur de 50% de l'enveloppe globale.» Si la res-

ponsable sait qu'elle peut compter sur le soutien du canton, elle souhaite toutefois financer un maximum de son projet par le sponsoring. «Nous sommes même prêts à vendre le nom de cette structure à une société», poursuit-elle. Hazeline van Swaay va désormais continuer son travail de démarchage auprès des entreprises, convaincue que AO fera rayonner Saint-Prex loin à la ronde. «La région a besoin de ce genre de projets, qui est autant emblématique dans sa visibilité que technologique dans sa conception.» **L.B.**



La structure sera visible loin à la ronde. EPFL/ALICE

L'avenir de la grande salle se jouera dans les urnes

Bassins projette de créer des logements à loyer modéré à l'emplacement de sa salle communale. Un référendum s'y oppose

En décembre dernier, le Conseil communal de Bassins, au vote à bulletins secrets, a décidé d'accorder un droit de superficie à une fondation, pour lui permettre de construire vingt-sept logements à loyer modéré au centre du village, à l'emplacement de l'actuelle grande salle. Par voie de référendum, des habitants s'opposent à ce projet. Lundi, le comité référendaire a remis 207 signatures au greffe communal.

Représentant des référendaires, Daniel Dubois se dit satisfait puisqu'il ne fallait que 111 signatures pour valider le référendum. Ce citoyen précise que les opposants

ne contestent pas la réalisation de logements à loyer modéré, mais ils ne les veulent pas à cet endroit.

Il semble que de nombreux Bachenards soient attachés à leur grande salle. Ils ne voient pas l'intérêt de la démolir alors qu'il existe d'autres terrains communaux disponibles pour accueillir des habitations.

Pour sa part, le syndic Didier Lohri et les trois fondations intéressées sont convaincus que les futurs logements doivent être construits au centre du village. «Les représentants des fondations sont venus sur place, précise le syndic. Ils veulent des habitations proches des services et des transports publics et non pas à l'extérieur, à proximité de fermes qui ont justement quitté le village.»

La date de la votation n'a pas encore été fixée.

Y.M.

Gland

«Combat autour des rives du lac»

Aujourd'hui à 18 h, la télévision locale NRTV invite le public à assister à l'enregistrement de son prochain débat au Théâtre du Funambule, à Nyon. Intitulé «Gland: combat autour des rives du lac», ce débat concernera les enjeux du référendum soumis au vote le 5 février. Les invités sont Thierry Genoud, municipal à Gland, Gilles Davoine, pour le comité de soutien au PPA «La Crique», Jean-Michel Favez, porte-parole du comité référendaire, et Victor von Wartburg, président de Rives publiques. **Y.M.**

Le chiffre

2713

C'est le nombre de mineurs qui habitent à Gland. La commune peut se targuer d'être très jeune. En effet, les 0-17 ans représentent 22,9% de la population totale (11 840). Ce qui est nettement supérieur à la moyenne suisse, qui se situe à 18,5%. Les moins de 26 ans sont ainsi 3967 (33,5%), alors que la proportion à l'échelle du pays est de 24,7%. La jeunesse de la ville s'explique notamment par sa forte croissance démographique, de nombreuses jeunes familles s'y étant installées ces dernières années. R.E.

Morges

Attestations pour l'accueil de jour

Ce soir, seize accueillantes en milieu familial (AMF) recevront une attestation de fin de formation de base, obligatoire depuis septembre 2006. Ce document certifie que les personnes ont suivi des cours portant entre autres sur le développement de l'enfant, la prévention des accidents et le maintien de la santé. A ce jour, la structure d'accueil familial de jour, composée de 37 communes de la région Morges-Aubonne, compte 140 accueillantes qui s'occupent de 635 enfants (à temps plein ou partiel). **M.G.**

Vitesse réduite



Dans la zone de Littoral Parc, sur la commune d'Etoy, entre les giratoires de Bellefontaine et des Bruyères, la vitesse maximale a désormais changé. Au lieu des 80 km/h autorisés jusque-là, c'est à 60 km/h qu'il faut désormais circuler, comme indiqué dans le dernier numéro de la Feuille des avis officiels. Rectiligne, le tronçon passe, entre autres, près de Fust et de Hornbach. E.BZ

Concert classique

Vich L'ensemble classique Amarcordes se produira dimanche à 17 h au Moulin en Clarens, le long de la route de l'Etraz en direction de Nyon. Il présentera son spectacle *Musique de danse* en interprétant des œuvres de Couperin, de Rameau, de Bach ou encore de Purcell. Réservations sur www.amarcordes.ch ou au 022 754 10 90. **R.E.**

Profil à l'Usine

Nyon Le groupe local Profil sera en concert samedi à l'Usine. Il y distillera son rock progressif et alternatif. Joël Lucas est programmé en première partie. Ouverture des portes à 21 h, concert dès 22 h. Entrée libre, chapeau tournant. **R.E.**

Bursins

Accident sur l'autoroute

La police recherche le conducteur impliqué dans une touchette sur l'autoroute entre Rolle et Gland, sur la chaussée Jura peu avant le Relais de La Côte, lundi vers 9 h. Il a heurté latéralement une Skoda vaudoise gris métallisé qui était en train de dépasser un camion. L'automobiliste, qui conduisait une voiture de couleur foncée, style VW Golf, a changé de voie sans les avertissements d'usage. Les témoins de l'accident, qui n'a fait que des dégâts matériels, sont invités à appeler le 021 644 44 44 ou à prendre contact avec un poste de police. **R.E.**